

## **Covid-19 : Cotation Banque de France FIBEN 2020 : lancement de la campagne de cotation !**

Publié le 8 juillet 2020

La Banque de France lance sa campagne de cotation FIBEN 2020 cette semaine. Cette année plus que toute autre, cette cotation sera stratégique et nécessitera un dialogue particulier avec les entreprises.

Elle nécessite la sensibilisation des adhérents. L'impact de la crise covid sur la totalité du tissu productif rend en effet ce dialogue encore plus nécessaire qu'habituellement. Dans ce contexte, la campagne de cotation a été décalée au 2ème semestre 2020 pour la plus grande partie des 270.000 entreprises évaluées qui représentent environ 85% de la valeur ajoutée du pays.

A compter du 8 juillet, chaque dirigeant d'entreprise cotée par la Banque de France recevra, par mail ou par courrier, une invitation à répondre à un questionnaire en ligne.

L'objectif est de communiquer les données clés qui ne se trouvent pas dans la dernière liasse fiscale disponible mais qui sont néanmoins indispensables pour aider les analystes de la Banque de France sur le terrain à affiner leur appréciation et à attribuer ou actualiser la cotation des entreprises. Ce questionnaire pourra, selon les analyses de la Banque de France, être complété, comme chaque année, par un entretien physique ou téléphonique avec les dirigeants.

### **La cotation Banque de France**

La cotation est une appréciation portée sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. Les 2/3 des cotes sont éligibles aux opérations de refinancement monétaire ; elles permettent de sélectionner les créances privées sur les entreprises que les banques peuvent apporter en garantie pour se refinancer auprès de l'Euro système. Elle est attribuée individuellement « à dire d'expert » à toute entreprise réalisant un chiffre d'affaire annuel supérieur ou égal à 750 K€. Les analystes financiers de la Banque de France s'appuient sur les dernières données comptables et financières connues de l'entreprise en tenant compte de différents axes d'étude (rentabilité, liquidité, solvabilité...). Des éléments d'ordre qualitatif, délivrés par le dirigeant lui-même à l'occasion d'entretiens bilatéraux (environ 50.000 par an), viennent compléter ces informations financières et permettent d'affiner le diagnostic en adaptant au mieux l'analyse à la situation réelle de l'entreprise. Ils font partie intégrante de la cotation. La Banque de France communique et porte à la connaissance du dirigeant l'évaluation réalisée sur son entreprise.

[>> Télécharger le communiqué de presse de la Banque de France](#)

[>> Consulter le site de la Banque de France](#)

[>> Regarder la vidéo "La cotation Banque de France"](#)